

Chers amis,

Cet édito sera court, car aucun mot ne permet de traduire le désarroi des viticulteurs de Bourgogne suite à l'épisode de grêle dans le mâconnais le 13 avril et le gel sur la côte chalonnaise, la Côte d'Or et l'Yonne (et partiellement dans le mâconnais) ces derniers jours.

C'est ainsi quasiment tous les viticulteurs sans exceptions qui sont durement touchés une nouvelle fois par les intempéries. Il est trop tôt pour faire un bilan précis, mais le phénomène de grêle à cette période, et l'étendue de la gelée d'hier et aujourd'hui sont inédits sur plusieurs décennies.

Dans chaque village c'est la consternation.

La CAVB est d'ores et déjà mobilisée. Nous allons rencontrer la préfète de Bourgogne et la sous-préfète de Beaune la semaine prochaine. Nous allons réunir la cellule régionale des exploitations fragilisées en sollicitant notamment la MSA et les Banques. Il nous faudra aussi travailler sur la problématique fermage.

L'état de catastrophe naturelle, s'il est reconnu, devrait nous permettre d'actionner d'autres leviers. Même si ces mots peuvent paraître désuets, c'est l'unité qui nous permettra, une nouvelle fois, de passer le cap. Comptez sur moi pour faire tout ce qui est possible.

De votre côté, n'hésitez pas à faire remonter toutes les informations utiles auprès de la CAVB.

Bien amicalement,

Le président de la CAVB
Jean-Michel AUBINEL

Sommaire

Infos nationales : Congrès CNAOC

Infos régionales : Assemblée générale CAVB, Demandes d'autorisations plantation nouvelle

Infos techniques : Dépérissement du vignoble, Publication AP Flavescence 2016, Bonnes pratiques utilisation des phytosanitaires, Grêle, Formation : bien régler son pulvérisateur,

Infos Service accompagnement : Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles, Accessibilité, Réunions informations site classé Côte de Nuits, Aide Embauche, Prestation conseil en ressources humaines

Divers : Arrivée Charline Bourgeois, Vinovision Paris, Rencontres filière viticole

Agenda

INFOS NATIONALES

Congrès CNAOC

Le Congrès annuel de la CNAOC s'est tenu du 20 au 22 avril dernier à Cognac. Les principaux sujets abordés étaient liés à l'OCM vin et à la régulation de la filière nationale viticole. Le bilan de l'OCM vin est très positif, l'objectif est d'inciter l'Europe à maintenir l'ensemble de ces mesures pour une durée de 5 années supplémentaires après 2018.

Une des politiques phare de l'OCM vin est la gestion du potentiel viticole : les états membres concernés ont opté pour un plafond national de 1%, sauf 2. Neuf pays ont décidé de ne pas appliquer de restriction régionale. A ce jour, la

mise en œuvre de la plateforme Vitiplantation s'est bien déroulée.

Le congrès CNAOC a été également l'occasion de rappeler la nécessité d'expérimenter les cépages résistants afin de répondre à la problématique de dépérissement du vignoble. L'utilisation de tels cépages permettrait par ailleurs de répondre à une demande croissante de la société civile en matière de respect environnemental. Une procédure accélérée de reconnaissance de certains cépages européens résistants est en cours, via FranceAgriMer.

INFOS REGIONALES

Assemblée Générale de la CAVB



L'assemblée générale annuelle de la CAVB s'est tenue le 15 avril dernier à la maison du vignoble à Beaune. Une grosse centaine de

participants étaient présents. Cette année encore, l'ensemble des viticulteurs de Bourgogne a été convié pour assister au rapport d'activité et à la partie thématique sur le vin et les réseaux sociaux. De nombreux partenaires de la filière viticole, institutions et élus, étaient également présents à notre Assemblée Générale.

Le rapport financier a été présenté par le trésorier Gérard Vitteaut. Le bilan bénéficiaire (résultat d'exploitation de 55028€) démontre une bonne maîtrise des charges d'autant que les missions de services continuent de s'étoffer d'année en année et ce, sans aucune augmentation de la cotisation CAVB. Les cotisations CAVB sont d'ailleurs reconduites à l'unanimité des membres présents aux mêmes taux pour la prochaine récolte 2016.

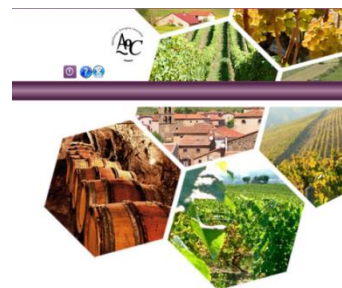
La liste des sujets abordés lors du rapport d'activité par les différents responsables de commission reflète une activité très diversifiée au

sein de la CAVB qui compte désormais 9 salariés et l'équivalent de 8 ETP.

La saisie des différents documents (déclaration de récolte, déclaration de revendication, déclaration d'identification, affectation parcellaire...) permet à la confédération de disposer des données clés relatives aux AOC et IGP. Pour ce faire, la CAVB utilise un logiciel extranet www.innov-bourgogne.fr, portail commun avec l'organisme de contrôle permettant la saisie en ligne par les opérateurs de leurs déclarations. La CAVB

assure un travail important de vérification de la justesse des données de récolte, de suivi de volumes et d'accompagnement des déclarants dans la mise à jour de leurs données.

Le bilan de cette première année de saisie en ligne par les opérateurs eux-mêmes est très encourageant puisque nous comptons environ 60% de saisie en ligne et une belle fréquentation aux permanences organisées par la CAVB dans le vignoble fin d'année 2015.



La CAVB a pu fournir les données de récolte début février. Celles-ci sont présentées par le directeur ainsi que l'évolution des rendements par couleur

Rapports des Commissions Thématiques de la CAVB

Les responsables de commission dressent un bilan de leur activité en 2015.



Jérôme Chevalier pour la commission « Contrôle interne ODG » précise les missions de contrôle des ODG et de la CAVB en 2015 dans les vignes

et les cuveries, le bilan des formations à la dégustation organisées en 2015/2016 ainsi que les liens avec l'organisme de contrôle régional SIQOCERT qui a travaillé cette année à la révision du plan de contrôle.

L'équipe de techniciennes de la CAVB accompagne également les deux passages de visites de vignes avant les vendanges et réalise également plus de 200 audits cuverie tout au long de l'année dans un but pédagogique.



Jean Hugues Goisot, responsable de la Commission Technique, expose le dossier Flavescence dorée et les projets 2016 pour la

commission sur la thématique phytosanitaire. L'objectif pour la commission sera d'engager une réflexion pour la mise en place d'outils techniques sur les pratiques phytosanitaires avant la publication d'éventuels outils « réglementaires ». Le président souhaite utiliser la même méthode que pour la gestion du dossier FD en appelant à l'implication de tous les acteurs et partenaires techniques de la filière bourgogne pour fédérer l'ensemble des professionnels sur ce sujet sensible.



Dans le cadre de la commission Communication, Michel Prunier dresse un rapide bilan de la Fête des Grands Vins de Bourgogne avec un budget légèrement en déficit pour l'édition 2015. Il alerte sur la baisse du nombre de bénévoles et encourage à de nouvelles candidatures pour

maintenir une telle manifestation mondialement reconnue pour faire connaître les appellations de Bourgogne.

sur les 3 derniers millésimes. La Bourgogne a produit 1 520 518 hl de volume d'AOC commercialisable.

Pour la commission Service accompagnement, Charlotte Huber en charge de ce service parcourt les dossiers traités dans l'année à savoir le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles. Elle remercie la DRAAF d'avoir associé la CAVB à ces travaux d'écriture qui ont permis de prendre en compte les spécificités viticoles. Les diagnostics réalisés aussi bien dans des exploitations fragilisées que « saines » permettent de mieux connaître le paysage viticole bourguignon, ils intègrent pour partie l'étude des coûts de production menée par le pôle marchés et développement du BIVB. Suite aux différents épisodes de grêle survenus lors des derniers millésimes, le service accompagnement poursuit la sollicitation des différentes administrations pour assurer la mise en œuvre de solutions facilitatrices pour les exploitations concernées.

Pour 2016, la CAVB et plus particulièrement son service accompagnement, a manifesté sa volonté de participer aux instances qui traitent de la problématique du foncier pour maintenir des références de prix qui permettent aux exploitations familiales de se transmettre.

Nicolas Rossignol présente les travaux de la commission Main d'œuvre de la CAVB. Il déplore



que les relations avec la FRSEA se soient dégradées et que cela prive la CAVB de participer notamment aux commissions paritaires de la

convention collective.

Il aborde également le problème posé par la nouvelle obligation d'affiliation des salariés, dès le premier jour, quel que soit la durée du contrat, à une complémentaire santé. Cette obligation ou la mise en place du « versement santé » constituent un véritable blocage pour les exploitations viticoles très gourmandes en main d'œuvre occasionnelle. Il paraît très difficile pour la viticulture bourguignonne de répondre d'un point de vue technique et financier, à cette nouvelle obligation. Le sujet de la pénibilité est également abordé. Les exploitations sont dans le flou et ne savent pas comment traiter ce dossier. Le manque d'accord de branche sur ce sujet fait cruellement défaut.

Charlotte HUBER rappelle brièvement que les commissions géographiques sur les 3 départements travaillent sur les dossiers SAFER, l'objectif est de garantir une transparence des transactions et d'apporter une ligne décisionnaire pour les dossiers viticoles. Les commissions de Saône et Loire et Côte d'or travaillent également sur les cahiers de gestion des sites classés qui sont en cours d'écriture.

Rapport moral du président

Jean Michel Aubinel, président de la CAVB a ensuite présenté son rapport moral : il a tout d'abord remercié l'ensemble des élus et représentants de l'Etat de leur présence. Il a ensuite rappelé les valeurs et missions de la CAVB dont l'activité essentielle est l'accompagnement des ODG pour tout ce qui concerne le contrôle interne. La CAVB saisit plus de 4000 déclarations de récoltes chaque année, envoie près de 3700 appels de cotisations pour le compte de ses ODG.



Le président a rappelé que la CAVB travaillait avec des partenaires tels que le BIVB sur le sujet de la cité des vins de Bourgogne par exemple, pour lequel le député maire Suguenot a été interpellé. Le projet de dématérialisation de la DRM est co-porté par le BIVB et la CAVB.

Concernant la FNEB, le président est revenu rapidement sur les échanges vifs qu'il y a eu avec le président du négoce, Frédéric Drouhin et a rappelé sans faire de polémique que « *que les conditions de productions sont l'apanage des ODG, [...] Aucune discussion n'est envisageable sur le sujet : c'est le viticulteur qui prend tous les risques de production, c'est donc aux ODG de gérer les rendements, les VCI, les autorisations de plantation.* ».

Les bonnes relations avec les douanes ont été soulignées par le président toutefois avec un « *bémol en ce qui concerne la plateforme*

Séverin Barioz fait un point sur les dossiers d'actualités Douanes et Fraudes. La CAVB a rencontré à plusieurs reprises la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects pour la mise en place d'une plateforme commune de saisie des DR et DS. Les douanes ont refusé. Une nouvelle proposition de la CAVB a été faite permettant un échange de données directement de `prodou@ne` vers `innov-bourgogne`. Pour poursuivre la dématérialisation, l'outil Demat'vin de saisie des DRM est en test au sein du BIVB.

unique de saisie que nous souhaitons mettre en œuvre pour les saisies des déclarations de récoltes », la dernière proposition de la CAVB est pour le moment sans réponse des services de la DGDDI.

Le président a remercié « *les présidents des conseils départementaux de nous accompagner au quotidien sur des dossiers tels que la flavescence dorée, les générateurs anti-grêle* » et notamment le président Sauvadet.

La CAVB a récemment rencontré la nouvelle présidente de région BFC, Sophie Fonquernie en charge de l'agriculture, et Marie Guite Dufay et Sylvie Martin en charge des dossiers viticoles. Le président souhaite ici rappeler, l'importance que revêt la viticulture dans la nouvelle région BFC. La région est également un partenaire très important dans la lutte contre la flavescence dorée.

Enfin, JM Aubinel rappelle que la CAVB développe des services (conformes à ses statuts) qui parfois mènent à faire pour partie du syndicalisme d'homme sans pour autant avoir la volonté de nuire aux autres OPA, notamment les FDSEA. Mais force est de constater que la viticulture de Bourgogne ne peut plus se contenter de la portion congrue des dossiers pour lesquels la viticulture n'est pas associée à sa juste valeur. Les choses doivent évoluer.



défendu au sein de la CNAOC. Cette année a été marquée par deux dossiers : .vin, .wine. Mais c'est surtout la clarification de la loi Evin qui a animé les travaux au niveau français. Vin& Société a porté ce combat. Au Sénat la mobilisation des bourguignons a été forte notamment grâce à Messieurs Patriat et Durain. Cette clarification sécurise

Parole aux élus et représentants de l'Etat

Le président de la CAVB donne la parole aux élus et représentants de l'Etat avant de basculer sur la partie thématique de cette Assemblée Générale.

Sylvie Martin, vice-présidente du conseil régional, a indiqué qu'elle était désormais l'élue déléguée à la viticulture et très motivée pour conduite de tels dossiers avec les viticulteurs de Bourgogne.

Alain Suguenot, député-maire de Beaune, reprecise son projet Cité des Vins de la ville de Beaune. Jean-Michel Aubinel, déclare pour sa part être soucieux et interrogatif sur certains aspects de son projet pour partie déconnecté de la maquette initiale de la profession. Cette Cité des Vins de Bourgogne doit trouver du sens pour la viticulture de Bourgogne qui compte avoir une empreinte sur

Enfin le président a remercié ses partenaires du conseil d'administration ainsi que l'équipe de permanents de la CAVB puis il a annoncé le départ de l'actuel directeur Séverin Barioz.

ce projet et ne pas décevoir les bonnes volontés des projets des Cités filles qui avancent. La pose de la première pierre devrait avoir lieu aux alentours de décembre 2017 selon Alain Suguenot.

Vincent Favrichon, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bourgogne Franche-Comté, félicite et encourage la CAVB qui continue d'être orientée vers l'avenir dans la réalisation de ses missions et la gestion des dossiers d'actualité. Il espère, malgré la fusion des régions, se rendre disponible auprès de la CAVB dans la continuité des dossiers suivis ces dernières années et poursuivre cette collaboration fructueuse entre la viticulture et ses services.

Partie thématique

Dans la partie thématique Le vin et les Réseaux Sociaux (RS), 2 intervenants

Manon Reverdy du BIVB présente la stratégie digitale des vins de Bourgogne. Tandis que Loïc Tanguy (Les Grappes) expose quant à lui les enjeux du digital dans le vin. Les présentations sont disponibles sur demande.

Demande d'autorisations de plantation nouvelle



Vitiplantation - Demande d'autorisation de plantation

Nous vous rappelons qu'exceptionnellement les demandes d'autorisation de plantation nouvelle sur la plateforme Vitiplantation sont possibles **jusqu'au 17 mai**.

Les autorisations de plantation nouvelle seront toutes délivrées le 1^{er} août 2016.

Vous pouvez à tout moment de l'année convertir vos droits en portefeuille, ou demander une

autorisation de replantation, dans la plupart des situations ces autorisations vous seront délivrées immédiatement.

Dans tous les cas, ces démarches ne vous exemptent pas des formalités à accomplir auprès des services de viticulture des douanes : Déclaration d'intention de travaux, et déclaration d'achèvement des travaux.

INFOS TECHNIQUES

Dépérissement du vignoble : action nationale engagée

Le séminaire professionnel du 7 avril organisé à Paris par FranceAgrimer et le CNIV (fédération des interprofessions de vin en France) a permis à la filière de définir les contours d'un plan national contre le dépérissement du vignoble. La filière s'engage dans une dynamique collective autour de quatre ambitions fortes qui sont les suivantes:

- un réseau d'acteurs pour promouvoir la formation et le transfert des bonnes pratiques,
- la production de plants en partenariat avec la pépinière viticole,
- une coordination des réseaux d'observation du vignoble pour anticiper les crises et identifier des actions correctrices,

- une recherche répondant aux attentes de la filière, dans un partenariat renouvelé avec le monde scientifique.

Pour la filière, ce dispositif doit mobiliser des moyens importants. A partir de 2017, les interprofessions annoncent s'engager à hauteur de 1,5M€ chaque année pour ce plan national et souhaitent une mobilisation de tous les acteurs professionnels de la filière. En contrepartie, la filière attend la mobilisation de l'Etat en termes de moyens également.

Publication très prochainement de l'Arrêté préfectoral relatif à la Flavescence 2016

L'arrêté préfectoral 2016 relatif à la gestion de la flavescence dorée est en consultation du public jusqu'au 28 avril sur le site de la préfecture de Bourgogne France Comté : <http://www.prefectures->

regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/Grands-dossiers/Flavescence-doree-de-la-vigne-appel-a-participation-du-public. Vous serez prochainement informé de sa publication.

Rappel des bonnes pratiques de l'utilisation de produits phytosanitaires

Quelles que soient les conditions climatiques, les utilisateurs doivent mettre en œuvre les mesures appropriées pour éviter l'entraînement des produits phytosanitaires vers les tiers lors de l'application.

Pour raisonner votre intervention, il est nécessaire de :

- **Vérifier sur votre parcelle la justification du traitement** : état sanitaire, réglementation (FD), seuil d'intervention dépassé,
- S'informer en consultant le **Bulletin Santé du Végétal (BSV)** (vigne) et les bulletins techniques
- **Choisir la méthode de lutte** et/ou le produit le plus **adapté** en étant vigilant sur le contenu de son étiquette,
- Traiter dans de **bonnes conditions** (température, hygrométrie, vent, pluies, environnement). Il est interdit de traiter si le vent dépasse 19 km/h.
- **Eviter toute dérive** de votre bouillie phytosanitaire vers les fossés, cours d'eau, chemins et surfaces imperméables, en tout état de cause respecter la ZNT (zone non traitée) à

proximité des cours d'eau mentionnée sur l'étiquette ou à défaut égale à 5m

- Veiller au **respect des règles pour l'élimination des fonds de cuve** et le nettoyage du pulvérisateur.

Préserver également votre santé, celle de votre famille et de vos salariés

- Utiliser des **équipements de protection individuelle** appropriés en fonction des produits que vous utilisez
- **Nettoyer les équipements** de protection et vous-même
- Utilisez un **pulvérisateur en bon état** (vérification le bon état et le réglage de votre matériel), les appareils de traitements de plus de 5 ans doivent faire l'objet d'un contrôle technique par un organisme agréé, ce dernier doit être renouvelé tous les 5 ans.

L'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des espaces fréquentés par des personnes « vulnérables » (élèves, enfants, centres hospitaliers, maisons de santé...) est subordonnée à la mise en place de mesures de protection adaptées telles que

les haies ou distances de traitement, le équipements de traitement ou le respect de dates et horaires de traitement permettant d'éviter la présence des personnes sensibles à cette occasion.

Les bonnes pratiques concernent aussi le transport, le stockage, la préparation et la gestion de vos effluents phytosanitaires (fonds de cuve, sécurisation du remplissage, ...).

Grêle dans le mâconnais le 13 avril dernier

Un épisode de grêle important a traversé le sud du Mâconnais, mercredi 13 avril après-midi. Environ 1 500 hectares ont été touchés. Les dégâts vont de quelques bourgeons à la totalité des bourgeons endommagés. Les principales communes touchées sont : Pruzilly, Saint-Vérand, Leynes, Chasselas, Chânes, Chaintré, Fuissé, Solutré-Pouilly, Vergisson, Davayé, Prissé, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny,

Nous vous encourageons à tout mettre en œuvre pour raisonner vos interventions phytosanitaires. Le SRAI réalisera au cours de cette campagne des contrôles pour vérifier le bon respect des mesures réglementaires relatives à l'application des produits phytosanitaires.

La Roche Vineuse, Laizé, Sancé, Saint-Jean-de-Priche, Senozan, La Salle, Saint-Albain... L'évaluation complète des dégâts se fera plus précisément dans les semaines à venir, en fonction de la sortie des bourgeons secondaires et de leur fertilité (*source : Chambre Agriculture de Saône et Loire*).



Formation "bien régler son pulvérisateur" / Chambre d'Agriculture 71

La Chambre d'Agriculture organise une formation sur le réglage des pulvérisateurs afin d'optimiser la qualité de pulvérisation. Cette journée technique a pour objectifs de connaître les points de réglage d'un pulvérisateur, de réaliser le réglage d'un pulvérisateur à la vigne en statique et d'évaluer et améliorer sa propre qualité de pulvérisation. Des essais sur le terrain sont au programme (tests papiers hydrosensibles).

Cette formation est ouverte à tous, 2 sessions sont prévues, 1 en Côte Chalonnaise et 1 dans le Mâconnais Sud :

- Rully le 10 mai 2016
- Davayé le 11 mai 2016



Etienne RAYER est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires : 03-85-91-07-34 / [06-86-96-04-10 / erayer@sl.chambagri.fr](mailto:erayer@sl.chambagri.fr)

INFOS SERVICE ACCOMPAGNEMENT

Schéma Directeur Régional des Exploitations agricoles(SDREA), le contrôle des structures devient régional

Le contexte :

Jusqu'à présent le contrôle des structures dépendait d'arrêtés préfectoraux départementaux. L'ensemble des productions agricoles étaient soumises à ce texte, pour la viticulture cela ne semblait effectif qu'en cas de concurrence pour une même parcelle. Rappelons que c'est le « contrôle des structures » qui délivre l'autorisation d'exploiter nécessaire pour toute nouvelle parcelle exploitée au sein d'une exploitation qui dépasse le seuil de contrôle (défini dans les schémas directeurs).

C'est la loi d'avenir de l'agriculture 2014 qui donne l'ambition d'un schéma régional. Les arrêtés du 20 juillet 2015 fixent le modèle des arrêtés préfectoraux portant sur le SDREA et les modalités de calcul des équivalences par type de production. Les services de la DRAAF Bourgogne sont chargés de la rédaction de ce texte, plusieurs groupes de travail ont été réunis. La CAVB a été systématiquement invitée et représentée afin d'intégrer les spécificités viticoles dans ce document régional.

Le texte régional est entré en vigueur au 1^{er} avril 2016 (disponible [ici](#)).

Les changements :

Le passage à un schéma régional impose quelques changements, certains sont d'ordre nationaux, d'autres plus locaux permettent de traiter équitablement les acteurs d'une même filière. On note, entre autres :

- La suppression de l'unité de référence (et donc de la SMI)
- Une révision des objectifs du contrôle, même si l'installation reste l'objectif principal.
- Une révision des seuils de contrôle
- La publicité devient obligatoire dès lors qu'une autorisation d'exploiter est sollicitée.
- Un régime particulier est prévu pour **les opérations SAFER**.

Ce schéma semble renforcer la décision administrative sur l'avenir des exploitations.

Le contenu :

Il détermine :

- Des orientations en tenant compte des spécificités des territoires, des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.
- Des priorités entre les différents types d'opérations.
- Des critères d'appréciation de l'intérêt économique, social et environnemental d'une opération.

Il fixe les différents seuils de contrôle définis en fonction des surfaces moyennes des exploitations, de la distance de la parcelle et du siège d'exploitation. Afin d'assurer une homogénéité de

traitement de l'ensemble des activités agricoles, les surfaces viticoles en AOC sont pondérées au regard du poids économique théorique de l'appellation. Les candidats seront ensuite évalués au regard de la Dimension Economique Viable (SAU pondérée/ha), des actifs qu'ils comptabilisent, puis au regard de la nature des opérations qui les concernent (installation, agrandissement, etc...). Enfin des critères sociaux, économiques et environnementaux viendront pondérer les situations de chacun des candidats.

Les DDT sont en charge de l'étude de ces dossiers. Des documents sont mis à disposition sur les sites internet pour savoir dans quelles situations vous pouvez être soumis à cette demande d'autorisation et quelles sont les modalités pratiques de cette demande.

Pratiquement :

Les sites des DDT mettent à disposition l'ensemble des documents vous permettant de connaître votre situation vis-à-vis du contrôle des structures.

En Côte d'Or : <http://www.cote-dor.gouv.fr/faire-une-demande-d-autorisation-prealable-d-a6587.html>

En Saône et Loire : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/faire-une-demande-d-autorisation-prealable-d-a1624.html>

Dans l'Yonne : <http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Structures/Le-controle-des-structures>

Accessibilité

La mise en accessibilité de vos caveaux lorsque vous recevez du public est obligatoire.

Pour mémoire, vous trouverez tous les détails dans la brochure [Guide accessibilité](#) réalisée l'année dernière.

Des viticulteurs nous ont alerté car ils ont été sollicités par des cabinets pour réaliser leur Ad'AP



moyennant des budgets importants. Les DDT, confirment que ces cabinets ne sont pas mandatés par leurs services et, qu'en outre, il convient de communiquer les

coordonnées de ces interlocuteurs aux directions départementales de la protection de la population de votre département.

En bref :

Cette démarche de mise en accessibilité est obligatoire dès lors que vous accueillez du public. Plusieurs solutions :

-votre caveau permet à tous les publics (mobilité réduite, malvoyants...) d'accéder à l'ensemble des services que vous proposez : il vous suffit d'adresser une attestation sur l'honneur à la DDT

- votre caveau ne permet pas l'accessibilité à tous publics, vous vous engagez à effectuer les travaux pour garantir l'accessibilité dans ce cas vous devez

déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée auprès de la DDT

- votre caveau ne permet pas l'accessibilité pour tous, mais les frais de mises en accessibilité sont démesurés / Chiffres d'affaires ou vous êtes dans un bâtiment historique, alors des cas de dispenses existent.

Réunions information site classé Côte de nuits



L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des climats de Bourgogne est soumise à une clause de revoyure qui comprend plusieurs points et notamment l'inscription en site classé de la Côte de Nuits. Les sites classés sont

instruits par les services de la DREAL. Le dossier sera bientôt à enquête publique.

Pour l'heure, la commission géographique de Côte d'or de la CAVB s'intéresse au cahier de gestion de ce futur site classé. Ce cahier rédigé par la DREAL définit les régimes d'autorisation de l'ensemble des opérations qui peuvent être réalisées ou interdites sur le site classé.

Le travail de la commission a pour objectif de limiter autant que possible les impacts du site classé sur la vie des exploitations viticoles. Ces impacts seraient principalement administratifs....

Aides embauche

L'aide embauche PME a été annoncée par le président de la République en janvier. Cette aide vise les PME.

Les embauches réalisées par les entreprises de moins de 250 salariés, à partir du 18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016, bénéficient désormais durant les 2 premières années du contrat d'une prime trimestrielle de 500 euros, soit 4 000 euros au total.

Cette aide s'adresse aux petites et moyennes entreprises de moins de 250 personnes qui embauchent un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le Smic. Le bénéfice de l'aide financière est réservé à l'embauche d'un salarié en : CDI, CDD de plus de 6 mois, CDD en CDI, contrat de

La « mise en accessibilité » peut dans la plupart des cas être « simple » : tablette de dégustation à hauteur, mise en place de bandes contrastantes pour les seuils de marche et indication des portes, largeur de porte de 80 cm... N'hésitez pas à vous rapprocher de vos DDT pour qu'elles vous précisent les attentes en la matière.

Afin de mieux cerner le projet de site classé et pour en connaître les détails des permanences d'information sont organisées par la DREAL :

Le 3 mai, de 16h à 19h à Gevrey-Chambertin (mairie)

Le 4 mai, de 10h à 12h à Nuits-Saint-Georges (salle Jean Macé)

Le 10 mai, de 16h à 19h à Vosne-Romanée (salle des fêtes)

Le 13 mai, de 10h à 12h à Couchey (mairie)

Le 20 mai, de 10h à 12h à Marsannay-la-Côte (local de la police municipale)

Le 20 mai, de 14h à 17h à Chambolle-Musigny (mairie).

professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.

Cette aide est cumulable avec les autres dispositifs existants : réduction générale bas salaire, pacte de responsabilité et de solidarité, CICE.

Pour en faire la demande il faut remplir le formulaire en ligne [ici](#) et le transmettre à l'Agence de services et de paiement (ASP) dont il dépend. Dans les trois mois suivant l'échéance de chaque trimestre, l'employeur transmet à l'ASP les documents demandés par l'Agence (notamment bulletin de salaire, contrat de travail en cas de contrôle, RIB).

Source : asp-public.fr.

Prestation conseil en ressources humaines

La prestation Conseil en ressources humaines TPE/PME, permet aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en ressources humaines (RH).

Cette prestation s'adresse en priorité aux petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 50 salariés et aux très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés qui n'ont pas de service dédié ou n'ont pas de moyens financiers suffisants pour gérer leurs ressources humaines de façon optimale.

Elle peut ainsi être mobilisée pour trouver les conseils nécessaires pour structurer les fonctions RH au sein de l'entreprise et pour mutualiser des compétences RH avec d'autres entreprises.

La prestation de conseil doit permettre :

- d'aider l'entreprise à repérer les axes d'amélioration de sa gestion des ressources humaines,

- de construire des outils et un plan d'actions partagé par les acteurs de l'entreprise,
- d'accompagner la mise en œuvre des actions en rendant l'entreprise autonome.

Cette prestation peut être demandée pour toute entreprise de moins de 300 salariés n'appartenant pas à un groupe de plus de 300 salariés.

L'accompagnement, dont la durée et les modalités varient en fonction des besoins de l'entreprise (dans la limite de 30 jours sur une durée totale de 12 mois), est réalisé par un prestataire extérieur référencé par la Direccte.

Le coût est pris en charge à hauteur de 50 % maximum par l'État, dans la limite de 15 000 € HT.

De plus, l'entreprise peut bénéficier de financements complémentaires, notamment de l'OPCA ou de la branche professionnelle dont elle relève.

DIVERS

Arrivée Charline Bourgeois en remplacement de Véronique

Originaire du pays du vin jaune, Charline Bourgeois, titulaire d'un master en biologie de l'Université de Bourgogne, est arrivée à la CAVB début avril 2016 et sera présente jusqu'à la fin du mois d'août en remplacement de Véronique LACHARME partie en congé maternité.

Elle assure tout comme elle les missions de contrôle interne (audit cuverie, visites de vignes..) et s'occupe des dossiers de demande d'identification. Ses coordonnées sont celles de Véronique.

VINOVISION PARIS 12-14 février 2017 : Salon international des vins septentrionaux

Comexposium, organisateur de ce nouveau salon professionnel sera en Bourgogne pour présenter les enjeux du salon, les modalités d'inscriptions et les conditions préférentielles.

Des réunions d'informations seront animées par les équipes de Comexposium. Elles auront lieu :

- Le 18 mai à 9 heures au BIVB Chablis
- Le 18 mai à 17 heures 30 à la Maison de la viticulture à Beaune
- Le 19 mai à 17 heures au BIVB Mâcon

Mardi 3 mai, le BIVB vous retransmettra un lien permettant d'accéder aux conditions préférentielles et aux inscriptions

Contact : pascal.loridon@bivb.com

Comment conserver sa position de leader en s'appuyant sur les atouts de son territoire ? Exemples et témoignages de stratégies.

Le 17 mai 2016 à 14h00 au Palais des Congrès de Beaune.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne vous apportera un éclairage économique sur les enjeux de la filière et les stratégies mises en place par différents acteurs, au travers du marché du luxe et de la gestion d'un site classé Patrimoine Mondial de l'Unesco :

- « Les grandes tendances du commerce mondial »

Le Service économie de Crédit Agricole S.A. présentera le scénario économique et financier à venir avec un focus sur les grandes tendances du commerce international.

- « Le marché du luxe : clientèle et comportement »

Didier Gaffinel, Senior Banker de Crédit Agricole Corporate and Investissement Bank, interviendra sur le marché du luxe, sa dynamique et sa clientèle ainsi que ses perspectives.

- « Stratégie d'un acteur du marché du luxe : Pequinnet »

Philippe Blanchot, Directeur Industriel de Pequinnet viendra nous présenter le développement de la marque Pequinnet et son lien avec son territoire et ses savoir-faire.

- « Stratégie de territoire avec le site classé des Cinque Terre »

Renato Oldoini, Président de la Confagricoltura de la Spezia nous fera part de la gestion du parc des Cinque Terre, du travail réalisé et des conséquences pour les acteurs locaux.

AGENDA

La CAVB, en bref, ce qui s'est passé en mars

2 avril : AG Pouilly-Fuissé

5 avril : Cité des vins auxerrois et AG Chassagne

6 et 7 avril : Formations dégustation

7 avril : CA de la CAVB

7 avril : Bipartite CAVB/INAO

8 avril : AG ODG Montagny

12 avril : CP et CA BIVB

12 avril : rencontre Bureau CAVB/pdt BIVB

13 avril : rencontre SAFER et DRAAF

14 avril : AG ODG Mâcon

15 avril : AG CAVB

20 au 22 avril : Congrès de la CNAOC

20 avril : AG Bourgogne Vezeley

26 avril : Groupe de travail dégustation

26 avril : Atelier site classé Solutré

28 avril : AG ODG Saint Véran et

ODG Irancy, ODG Pommard,

Inauguration du Vigneron de Rully

29 avril : AG MSA

Les prochains RDV de la CAVB

3 mai : Bureau de la CAVB

9 mai : CA SIQOCERT

10 mai : commission Cahier des charges

11 mai : CP BIVB

12 mai : CA et AG des climats de Bgne

17 mai : AG Bourgogne Hautes Côtes
CA CNAOC

20 et 21 mai : Wine Note à Mâcon

25 mai : AG Puligny

26 mai : CA CAVB

2 juin : CP et CA BIVB

2 juin : commission géographique 71

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation. Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet www.cavb.fr

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-21200 Beaune

☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27 - Mail : cavb@cavb.fr - Site internet : www.cavb.fr

Rédacteurs : Séverin BARIOZ, Charlotte HUBER, Marion SAÛQUERE